

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue à l'Hôtel de Ville de Lévis situé au 2175, chemin du Fleuve à St-Romuald, **le jeudi dix-huit (18) septembre deux mille quatorze à 19h30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS : M. Michel Patry, Président
M. Jean-François Carrier, Directeur général

-ORDRE DU JOUR-

******* PÉRIODE DE QUESTIONS *******

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 août 2014
4. Renouvellement du contrat de travail de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 23 octobre 2015
5. Prolongation des contrats de travail de mesdames Alexe Bégin et Alexandra Guimond-Fillion à titre de stagiaires au Service à la clientèle jusqu'au 31 décembre 2014
6. Autorisation de procéder au recrutement d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation
7. Autorisation de procéder à la disposition du véhicule de service Dodge Dakota
8. Abrogation de la résolution 2012-069 « Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté»

9. Acquisition d'une servitude sur un immeuble (terrain) connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (2 431 661) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis aux fins d'installation d'un abribus
10. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 229 rue Saint-Omer, Lévis pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015
11. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015
12. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Couvent » situé au numéro civique 678, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015
13. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Cap » situé au coin des rues du Cap et 1re Avenue, Saint-Rédempteur pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015
14. Adoption de la proposition d'amélioration de service : période Automne 2014
15. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2015
16. Comptes payables
17. Points divers
 - a. Autorisation des coûts d'honoraires supplémentaires pour l'implantation du Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV)
 - b. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke pour l'acquisition de deux modules du logiciel de planification du réseau Hastus dans le cadre de la réalisation du projet du Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV)
 - c. Autorisation de négocier de gré-à-gré des ententes pour la prolongation des contrats de Taxibus T-45 et T-54-55 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (Ville de Lévis) jusqu'au 31 mai 2015

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

1.- Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION -2014-163-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Serge Côté
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi 18 septembre 2014 soit adopté tel lu **en retirant les points suivants :**

12. **Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Couvent » situé au numéro civique 678, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015;**
13. **Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Cap » situé au coin des rues du Cap et 1re Avenue, Saint-Rédempteur pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015;**
15. **Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2015;**

Adoptée.-

2.- Période de questions

Entre sept et huit usagers se sont présentés en assemblée afin de faire part de leurs questions et commentaires.

Les membres de la direction ont répondu aux diverses demandes de la clientèle.

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 août 2014

RÉSOLUTION -2014-164-

Il est proposé par monsieur Serge Côté

appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 21 août 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Renouvellement du contrat de travail de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur à la direction de l'exploitation jusqu'au 23 octobre 2015

RÉSOLUTION -2014-165-

CONSIDÉRANT : la nécessité d'avoir des contrôleurs-répartiteurs sur le réseau de la STLévis afin d'en assurer la fiabilité;

CONSIDÉRANT : que M. Pierre Doré occupe cette fonction sur une base contractuelle et que son contrat arrive à terme, le 24 octobre 2014;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par madame Ann Jeffrey
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil renouvelle jusqu'au 23 octobre 2015 le contrat de M. Pierre Doré à titre de contrôleur-répartiteur de la STLévis aux termes et conditions prévues à l'intérieur de son contrat;

QUE MM. Jean-François Carrier, directeur général et Mario Sirois, adjoint au directeur général et directeur de l'exploitation, soient autorisés à signer lesdits contrats.

Adoptée.-

5.- Prolongation des contrats de travail de mesdames Alexe Bégin et Alexandra Guimond-Fillion à titre de stagiaires au Service à la clientèle jusqu'au 31 décembre 2014

RÉSOLUTION -2014-166-

CONSIDÉRANT : que les membres de l'équipe du service à la clientèle sont de plus en plus sollicités pour :

- participer à des séances d'information sur les services de la société;
- prêter assistance au directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires pour :
 - la gestion du site web;
 - la mise en place du projet de validation et recharge à distance de la carte Opus;
 - la validation des données pour le lancement prochain de notre calculateur d'itinéraire;

CONSIDÉRANT : que ces deux (2) ressources seront utilisées sur une base occasionnelle;

CONSIDÉRANT : que les coûts découlant de ces prolongations seront assumés à même les postes « salaire et avantages sociaux »;

CONSIDÉRANT : la recommandation des responsables de ces différents services à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est	proposé par	monsieur Pierre Lainesse
	appuyé par	madame Nathalie Plante
	et résolu	unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à prolonger les contrats de travail de mesdames Alexe Bégin et Alexandra Guimond-Fillion au Service à la clientèle jusqu'au 31 décembre 2014 sur une base occasionnelle au taux horaire actuel.

Adoptée.-

6.- Autorisation de procéder au recrutement d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation

RÉSOLUTION -2014-167-

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis a augmenté de façon considérable son offre de service au cours des dernières années (hausse de 57 000 heures depuis 2007);

CONSIDÉRANT : que depuis le 1er juillet 2011, les services de transport collectif et adapté de la Société de transport de Lévis sont

offerts sur une période de 365 jours à la population Lévisienne ;

CONSIDÉRANT : les besoins du service de l'exploitation afin de mieux contrôler la qualité et la fiabilité du réseau;

CONSIDÉRANT : les absences qui ont lieu au cours de l'année en raison des vacances, des congés fériés, de la formation et des autres absences motivées qui nécessitent un remplacement du personnel superviseur et contrôleur-répartiteur ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner
et résolu unanimement

Que ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement d'une personne au poste de contrôleur-répartiteur(trice) à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation.

Adoptée.-

7.- Autorisation de procéder à la disposition du véhicule de service Dodge Dakota

RÉSOLUTION -2014-168-

CONSIDÉRANT : que le véhicule de service Dodge Dakota (2005 / 200 000km) actuellement utilisé par le service de l'entretien est hors d'usage et qu'il nécessiterait des réparations importantes ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du contremaître au service de l'entretien à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Pierre Lainesse
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder, par appel d'offres sur invitation, à la disposition du véhicule de service Dodge Dakota (2005) étant entendu que ce véhicule est maintenant hors d'usage;

QUE ce Conseil autorise monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien, à compléter avec le commerçant ayant remporté l'appel d'offres, le formulaire « Attestation de transaction avec un commerçant » tel que requis par la Société de l'Assurance automobile du Québec, confirmant le changement de propriété dudit véhicule vendu.

Adoptée.-

8.- Abrogation de la résolution 2012-069 « Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté»

RÉSOLUTION -2014-169-

CONSIDÉRANT : la résolution 2012-069 en vertu de laquelle, la ST Lévis mandait la Société de transport de Sherbrooke pour procéder à un appel d'offres concernant l'acquisition d'un «Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté»;

CONSIDÉRANT : que ce projet s'inscrivait dans le cadre d'un consortium formé, outre de la STLévis et de la ST Sherbrooke, des sociétés de transport de Saguenay, Trois-Rivières et de l'Outaouais et qu'à ce jour, seuls les résultats de l'appel d'offres sont connus;

CONSIDÉRANT : la volonté du Conseil d'administration de la STLévis et des élus municipaux de l'agglomération Québec-Lévis d'harmoniser, dans le respect de l'autonomie de chaque société, les outils de gestion et les services aux usagers;

CONSIDÉRANT : dans cet esprit, des discussions concernant le possible hébergement de la STLévis dans l'application « GIRO / ACCES » du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) ont été initiées et laissent entrevoir une opportunité d'affaires mutuellement intéressante;

CONSIDÉRANT : la recommandation du coordonnateur du service de transport adapté à la direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unaniment

QUE ce Conseil abroge la résolution 2012-069 mandatant la Société de transport de Sherbrooke à réaliser un appel d'offres pour l'acquisition d'un Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV) au transport adapté;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Société de transport de Sherbrooke ainsi qu'aux Sociétés de transport de Saguenay, Trois-Rivières et de l'Outaouais et à la Direction Chaudière-Appalaches du Ministère des Transports du Québec.

Adoptée.-

9.- Acquisition d'une servitude sur un immeuble (terrain) connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (2 431 661) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis aux fins d'installation d'un abribus

RÉSOLUTION -2014-170-

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis (STLévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT : qu'à cette fin, « la Société » souhaite installer un abribus à proximité de la « Clinique médicale Lévis-Métro »;

CONSIDÉRANT : que pour ce faire, elle se doit d'acquérir une servitude sur une partie du lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (2 431 661 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 7,41 m² propriété du Groupe commercial AMT inc. ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unaniment

QUE la Société de transport de Lévis acquiert de « GROUPE COMMERCIAL AMT INC. », société légalement constituée sous l'autorité de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies et maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1143354703, ayant son siège au 280-4815 boulevard de l'Ormière, Québec, une servitude réelle et perpétuelle consistant en un droit d'installer et d'exploiter un abribus sur une partie du lot DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (2 431 661 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis ;

QUE la Société de transport de Lévis verse à « GROUPE COMMERCIAL AMT INC » une somme de MILLE TROIS CENT DEUX DOLLARS (1 302 \$), excluant les taxes en considération de la servitude consentie ;

QUE Messieurs Michel Patry, Président du Conseil d'administration ou Jean-François Carrier, directeur général soient, par la présente résolution, autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, l'acte à intervenir en conséquence et à y inclure toutes les clauses et conditions qu'ils considéreront nécessaires ou utiles et dans l'intérêt de la Société, de même qu'à signer tout document jugé nécessaire à donner entier effet à l'acte en question et à la présente résolution.

Adoptée.-

10.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis, sis au 229 rue Saint-Omer, Lévis pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015

RÉSOLUTION -2014 -171-

CONSIDÉRANT : que le contrat de déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis est arrivé à échéance le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement du Centre d'opérations;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unaniment

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Centre d'opérations de la Société de transport de Lévis sis au 229, rue Saint-Omer, Lévis pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire respectant les conditions du devis.

Adoptée.-

11.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer un contrat pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny (Lévis) pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015

RÉSOLUTION -2014 -172-

CONSIDÉRANT : que le contrat pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny (Lévis) de la Société de transport de Lévis est arrivé à échéance le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour le déneigement desdits abribus;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne
et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des abribus des quartiers Saint-Jean-Chrysostome et Charny (Lévis) pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015;

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder le contrat au plus bas soumissionnaire respectant les conditions du devis.

Adoptée.-

12.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Couvent » situé au numéro civique 678, rue Principale, Saint-Étienne-de-Lauzon pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015

Retirée.-

13.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et à octroyer le contrat pour le déneigement du Parc-relais-bus « du Cap » situé au coin des rues du Cap et 1re Avenue, Saint-Rédempteur pour la période du 15 octobre 2014 au 30 avril 2015

Retirée.-

14.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Automne 2014

RÉSOLUTION -2014-173-

CONSIDÉRANT : la requête formulée par la Direction du Collège de Lévis concernant la sécurité de ses élèves utilisant le parcours 12;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la modification de tracé suivante :

Parcours 12 départs PM : modification du tracé

- Le parcours 12 débutera sa course à l'arrêt au coin Déziel / Marie-Rollet direction Ouest pour se diriger vers la rue Marie-Rollet, Wolfe, Guenette, Mont-Marie, Mgr.-Gosselin (Collège de Lévis), Notre-Dame, Guenette et retour sur la rue Saint-Georges.

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DEX-2014-10), la Direction de l'exploitation à procéder aux modifications requises pour assurer la desserte du parcours 12 selon les modifications ci-haut présentées;

QUE les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 6 octobre 2014.

Adoptée.-

15.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2015

Retirée.-

16. COMPTES PAYABLES -

RÉSOLUTION -2014-174-

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Marjorie Guay
et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois d'août 2014 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #31 à #34	:	751 384,86 \$
Chèques no 21085 à no 22135 et chèques manuels :		603 430,93 \$
Paiements directs :		158 171,01 \$

Adoptée.-

17. Points divers

17a. Autorisation de coûts d'honoraires supplémentaires pour l'implantation du Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs (SAEIV)

RÉSOLUTION -2014-175-

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Sherbrooke (STS), dans le cadre de l'entente de consortium pour l'implantation d'un système de transport intelligent (STI), a mandaté la firme Roche ltée pour les services de gestion de projet et d'encadrement technique pour l'implantation de systèmes de transport intelligents (STI) et ce sur une durée de 18 mois pour le volet SAE;

CONSIDÉRANT : que Roche ltée a dû fournir des efforts importants de négociation et de gestion avec le fournisseur, pour assurer l'intégrité du projet, entraînant un délai de réalisation de plus de 23 mois en date du 30 mai 2014 en sus des 18 mois prévus initialement ;

CONSIDÉRANT : qu'il y a lieu en date de la présente de prévoir des efforts supplémentaires à être fournis pour la réalisation complète du projet ;

CONSIDÉRANT : que les honoraires additionnels de la firme Roche ltée s'élèvent à 6 000 \$ plus taxes pour la période du 31 mars 2011 au 31 mars 2014 et à 2 684 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} avril au 30 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT : que pour la période subséquente au 30 mai 2014, les honoraires seront facturés sur la base des taux horaires présentés à l'annexe A de la demande de paiement de Roche ci-jointe, soit 138,40\$ et 108,20\$ plus taxes pour le gestionnaire du projet et l'équipe technique respectivement, lesquels pouvant être indexés après le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT : que ces coûts additionnels sont inclus à l'intérieur des contingences prévues au règlement d'emprunt no 103 ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la direction générale à défrayer les coûts d'honoraires supplémentaires à la firme Roche ltée pour un montant de 8 684 \$ plus les taxes pour la période du 31 mars 2011 au 30 mai 2014 et sur la base des taux horaire indiqués à l'annexe A ci-jointe, pour la période subséquente.

Adoptée.-

17b. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke pour l'acquisition de deux modules du logiciel de planification du réseau Hastus dans le cadre de la réalisation du projet du système d'aide à l'exploitation et information voyageurs (SAEIV)

RÉSOLUTION 2014-176-

CONSIDÉRANT : que les sociétés de transport de Lévis, Saguenay, Trois-Rivières et Sherbrooke (ci-après désignées par «sociétés participantes») ont convenu d'un Protocole d'entente - Système de transport intelligent (STI);

CONSIDÉRANT : que le développement des systèmes SAEIV et SIPE faisant partie dudit protocole a été fait en intégrant des modules de la suite Hastus 2008, lesquels sont fournis en impartition auxdits systèmes ;

CONSIDÉRANT : que les sociétés participantes ont développé en cours de projet une expertise qui leur permet une plus grande autonomie pour l'utilisation du logiciel Hastus et qu'en conséquence, il y a lieu de passer du mode opération «en impartition» en mode opération «en régie» en migrant vers une solution «propriétaire» de la suite Hastus 2010 ;

CONSIDÉRANT : que les sociétés participantes, grâce à cette migration, obtiendront des gains en efficacité et des économies de coûts en planification du réseau;

CONSIDÉRANT : que par le protocole d'entente, la Société de transport de Sherbrooke a été mandatée pour assurer la gestion du projet et octroyer les contrats ;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Sherbrooke peut octroyer, en vertu de l'article 101.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec un système existant ;

CONSIDÉRANT : que la Société de transport de Sherbrooke a négocié de gré à gré, pour et au nom des sociétés participantes, avec la firme GIRO inc., un prix pour l'acquisition des modules «Crew» et «Vehicule» du logiciel Hastus, au montant de 220 480 \$ plus taxes, lequel est réparti selon la clef de répartition suivante entre les sociétés participantes :

- i. Le coût de la licence est réparti au prorata du nombre de véhicules en pointe

Lévis	Saguenay	Trois-Rivières	Sherbrooke
28,13%	25,78%	16,8%	29,3%

- ii. Les services professionnels et autres dépenses sont répartis également entre les sociétés participantes

CONSIDÉRANT : que suivant cette répartition, les coûts totaux d'acquisition s'établiront comme suit :

Lévis	Saguena y	Trois- Rivières	Sherbrook e	Total
59 561 \$	56 231\$	43 461\$	61 227\$	220 48 0\$

CONSIDÉRANT : que l'acquisition des modules «Crew» et «Vehicule» de la suite Hastus doit être approuvée par chacune des sociétés participantes, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE la Société de transport de Sherbrooke est mandatée pour acquérir les modules «Crew» et «Vehicule» du logiciel de planification du réseau Hastus au montant de 59 561 \$ plus taxes, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL par le ministre des Transports du Québec.

QUE la présente résolution fasse partie intégrante du Protocole d'entente – Système de transport intelligent (STI).

Adoptée.-

17c. Autorisation de négocier de gré-à-gré des ententes pour la prolongation des contrats de Taxibus T-45 et T-54-55 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (Ville de Lévis) jusqu'au 31 mai 2015

RÉSOLUTION 2014-177-

CONSIDÉRANT : que la STLévis offre présentement des services de rabatement taxi dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (Ville de Lévis);

CONSIDÉRANT : que les services pourraient être modifiés à compter de l'été 2015;

CONSIDÉRANT : que les contrats de taxis-bus de ses parcours arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT : que l'article 81 de la *loi sur les sociétés de transport en commun Chapitre S-30.01* prévoit qu'une société peut conclure un contrat de service de transport collectif avec un titulaire de permis de propriétaire de taxi et que ce contrat n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution;

CONSIDÉRANT : la nécessité de maintenir le service aux usagers sur le territoire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-

Ouest, (Ville de Lévis) par le biais de service de rabatement taxi;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à négocier de gré-à-gré des ententes pour la prolongation des contrats de Taxibus T-45 et T-54-55 dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, (Ville de Lévis) jusqu'au 31 mai 2015.

Adoptée.-

18. Période de questions

Entre sept et huit usagers se sont présentés en assemblée afin de faire part de leurs questions et commentaires.

Les membres de la direction ont répondu aux diverses demandes de la clientèle.

19. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION -2014-178-

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Vice-président, Mario Fortier

Le secrétaire, Mario Sirois